

Le Président



Monsieur Jérôme BEGASSE  
Maire  
Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier  
Place de la Mairie  
35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Rennes, le

- 9 MARS 2023

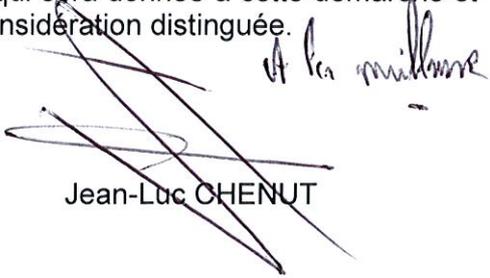
Monsieur le Maire,

Par courrier reçu au Département le 14 février dernier, vous sollicitez mon accord pour procéder à la modification du périmètre de protection autour du château ducal et de l'église de Saint-Aubin-du-Cormier, en engageant l'élaboration d'un « périmètre délimité des abords » (PDA) de ces monuments.

Cette démarche de PDA doit permettre de faire évoluer certaines servitudes de protection pour leur donner plus de cohérence avec le tissu bâti ancien de Saint-Aubin-du-Cormier, et exclure ponctuellement des éléments architecturaux sans lien direct ni intérêt pour la mise en valeur de ces monuments.

Dans ce cadre, et sous réserve que le futur périmètre constitué maintienne une servitude de protection qui garantisse la prise en compte pérenne de la qualité historique et patrimoniale du château ducal dont le Département est pour partie propriétaire à vos côtés, j'ai le plaisir de vous donner un avis favorable au lancement de cette démarche dont le résultat sera soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé de la suite qui sera donnée à cette démarche et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT

Copies :

- Agence départementale du Pays de Fougères,
- Direction de la culture et des Archives,
- M Yann SOULABAILLE,
- M Jean-Yves LE GUENNEC.

REÇU LE  
13 MARS 2023  
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

13 MARS 2023